



Ils ont lutté...

Ils ont gagné !

Depuis le début de l'année, le ton qui se dégage du climat social n'est pas celui de la résignation mais bien celui de la combativité avec des attentes très fortes, en matière d'emploi, de salaire, de garanties collectives et de conditions de travail. Toutes les formes d'actions, dès lors qu'elles rassemblent, créent les conditions pour les salariés d'obtenir des avancées concrètes. Il arrive même que les salariés n'aient pas besoin de cesser le travail lorsque des consultations et des initiatives sont mises en œuvre sur le lieu de travail impliquant l'ensemble des salariés.

Les augmentations de salaire, c'est bon pour le pouvoir d'achat, l'emploi et c'est bon pour le financement de la protection sociale et les retraites.

Les salariés d'Assa Abloy dans l'Aube

Après plusieurs journées de grève suivies par la majorité des salariés, la direction a fini par céder une enveloppe de 2,8 millions d'euros de participation (en moyenne 1 mois 1/2 de salaire environ), avec un protocole de fin de grève reprenant en

Les moyens financiers existent !

Des entreprises du CAC 40 ont versé des sommes astronomiques en dividendes depuis le mois de mars 2020 alors que de nombreux licenciements ont lieu et les diverses aides de l'État continuent d'être versées. Quelle que soit l'ampleur de la crise, les sociétés du CAC 40 privilégient toujours la rémunération de leurs actionnaires. Plus de 30 milliards de dividendes distribués depuis mars 2020 par des entreprises qui profitent à plein tube de tous les dispositifs que l'État a mis en place, avant et après la crise sanitaire, une incongruité à minima...

Dans de nombreuses entreprises de la métallurgie, les salariés ont fait la démonstration que la lutte peut être gagnante.

quasi-totalité des demandes des organisations syndicales. La reprise du travail a été votée par l'ensemble des salariés. 150 salariés ont signé la pétition fédérale pour une convention collective de haut niveau.

Les salariés du groupe Walor dans les Ardennes

Après plus d'une semaine de grève, de blocage de site et face à la détermination des salariés, la direction a fini par céder sur :

- L'augmentation de 0,33 € du taux horaire (0,23 € au 1^{er} avril puis 0,10 € au 1^{er} septembre),

- L'étalement des 8 jours de grève sur 8 mois,
- L'annulation des sanctions (entretien préalable) pour les 4 salariés.

Les salariés de la SAM dans l'Aveyron

Après 23 jours d'occupation de leur usine, 24h/24h, les salariés ont obtenu des engagements de Renault : le maintien de 250 emplois au travers d'un projet de reprise par un potentiel repreneur en

maintenant les services indispensables comme le bureau d'étude, la maintenance, la maintenance outillage...

Constellium Issoire en Auvergne

La CGT très active chez Constellium dérange tellement la direction que cette dernière a monté de toute pièce une histoire de vol et accusé le secrétaire général du syndicat !

Après l'échec de la direction en CSE du 23 octobre 2020, après la décision de l'inspection du travail du 30 décembre 2020 de ne pas licencier Christian Lacoste, secrétaire CGT Constellium Issoire, c'est

une nouvelle décision favorable au maintien dans l'emploi qui est tombée le 28 Juin 2021.

Ce revers démontre une fois de plus que l'arbitraire patronal n'est pas, et ne doit pas être une fatalité mais aussi que partout où la CGT contruit le rapport de forces la direction ne peut pas faire ce qu'elle veut.

Les salariés de Gaggenau dans le Bas-Rhin

A l'initiative de la CGT, les salariés ont participé pour la 1^{ère} fois à une Assemblée du syndicat, pour réfléchir et décider de la préparation des NAO 2021, des négociations sur la Convention Collective et de l'organisation d'une campagne de syndicalisation. A l'issue de la rencontre, qui a réuni une cinquantaine de personnes, des actions ont été menées

dans l'entreprise avec des résultats vraiment positifs, les 3/4 des salariés ont signé la pétition sur la Convention Collective, soit 150 signatures. De plus, 40 salariés ont pris la carte CGT. Et après plusieurs débrayages, une augmentation générale de 110 € a été obtenue.

Les salariés de Fonderie de Bretagne dans le Finistère

Cela fait maintenant un an que les salariés et la CGT se battent contre la fermeture de la Fonderie de Bretagne. 55 ans d'histoire, de générations de fondeurs, que Renault veut faire disparaître avec pour seul objectif : délocaliser notre production dans des pays à « bas coût », où les conditions de travail et sociales sont bafouées. 8 semaines de grève !!!

Ces 8 semaines ont été intenses. Il ne s'agit ni d'une défaite, ni d'une victoire. Ce n'est pas un match de foot, avec un vainqueur et un perdant, mais bel et bien un combat pour faire perdurer des emplois, faire vivre des familles et autant d'emplois sur le bassin Lorientais, afin d'assurer l'avenir. Car c'est bel et bien une fermeture que les salariés ont réussi à contrer.



Les salariés d'Arcelormittal Dunkerque dans le Nord

Ils se sont mis en grève massivement et ont fait reculer la direction via un projet d'accord de remise en cause de leurs acquis conventionnels comprenant :

- La prime de Saint-Éloi qui équivaut à deux jours de salaires,
- La prime de vacances de 830 €,

- La prime d'indemnité qui permet le maintien de salaire en cas de maladie pendant un an,
- La prime d'ancienneté,
- Les majorations de prime de départ en retraite,
- Les majorations de prime de licenciement et, d'autres avantages...

Les salariés de Gantois dans les Vosges

Après deux journées de grève et face à la détermination des salariés, la direction a fini par céder des augmentations significatives des salaires :

- 80 € d'augmentation générale des salaires,
- 45 € de prise en charge de la mutuelle.

Les salariés de Jeumont Electric dans le nord

Après une dizaine de jours de grève quasi générale, « du jamais vu » dans l'entreprise Jeumont Electric, dans le nord, la direction a finalement plié. Une belle victoire pour les salariés et leurs représentants qui obtiennent une augmentation générale de 1,5% et une prime de 800€.



Les salariés de Trane dans les Vosges

Ils ont défrayé la chronique, au travers de leurs négociations salariales 2021. Après plusieurs débrayages à l'appel de l'intersyndicale CGT et FO, sous la forme de réunions d'information, l'implication des salariés a fini par payer. En effet, la direction qui voulait imposer un gel de salaire a fini par céder aux revendications des salariés :

- Un total de 70 € d'augmentation générale pour les catégories OPM et ATAM,

- Pour les cadres 2,5 % au mérite à compter du 1^{er} juin,
- Un intéressement de 600 € versé au plus tard au 1^{er} juin 2021,
- Une prime exceptionnelle de 410 € versée sur la paie de juin 2021.

Après consultation des salariés, la CGT a signé l'accord.

Les salariés de Punch dans le Bas-Rhin

Le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg a décidé de la relaxe de 2 militants de la CGT PUNCH, dont le secrétaire du syndicat. C'est un sérieux revers porté à la direction de PUNCH qui, depuis le début, tente d'intimider et d'attaquer le droit syndical et de museler les représentants CGT et les salariés afin de faire passer les reculs sociaux. Cette

belle victoire prouve une fois de plus que l'action collective des salariés paie. Les salariés et la CGT ne se sont pas trompés, le respect des droits et la conquête de nouveaux acquis s'obtiennent hier comme aujourd'hui par la lutte.

Les salariés de Jetlane Décathlon dans le Nord

Depuis plusieurs années, la direction avec l'appui de l'UIMM, refuse d'appliquer la Convention Collective de la métallurgie des Flandres Douaisis dans l'entreprise, sur de nombreux points. Après plusieurs journées de luttes, les salariés ont obtenu un accord d'entreprise rétablissant et mettant fin au non-paiement des jours de carence. L'accord prévoit un paiement rétroactif des jours de carence non payés aux salariés, sur 2 ans minimum et pouvant aller jusqu'à 3 ans dans certains cas, pour 91 salariés et pour un montant total de 41 000 euros.

Les salariés de Stocko dans le Bas-Rhin

Après plusieurs journées de grève et face à la détermination des salariés, la direction a fini par céder :

- 3 % d'augmentation générale des salaires,
- 500 € de prime,
- 100 € de prime mensuelle/contrainte.

Une première analyse de ces luttes confirme qu'il y a de réelles similitudes. Ce sont les mêmes ingrédients et une démarche similaire que l'on retrouve : le nombre de syndiqués, la qualité de vie syndicale et la détermination qui influent très favorablement sur le rapport de forces !

Pour celles et ceux qui douteraient que la lutte paie, la démonstration est faite ! Face au chantage à l'emploi, à l'attaque contre notre Convention Collective, à l'allongement du temps du travail, à la baisse des salaires... d'autres choix sont possibles ! Des luttes gagnantes dans la métallurgie démontrent que les aspirations portées par les salariés peuvent favorablement aboutir quand on se mobilise.

Les salariés, avec la CGT, portent des projets alternatifs, de développement de l'emploi et une Convention Collective Nationale de haut niveau, qui ouvrent des perspectives :

- Défendre et améliorer nos droits dans la branche,
- Lutter contre les prétentions de l'UIMM sur nos conventions collectives,
- Défendre notre emploi et partout imposer des projets alternatifs pour relancer l'industrie en France,
- Augmenter le SMIC à 2 000€,
- Revaloriser proportionnellement les pensions et les salaires,
- Mettre en place la semaine de 32 heures pour travailler moins, mieux et tous, sans perte de salaire,
- Obtenir des mesures salariales répondant aux besoins actuels,
- Améliorer nos conditions de travail...

Pour toutes ces raisons, **la FTM-CGT appelle ses syndicats et les salariés de la Métallurgie** à :

- Organiser dans les entreprises, ses structures en territoires, des assemblées, des distributions de tracts pour définir leurs revendications,
- Signer massivement la pétition fédérale [ici](#),
- Participer massivement :
 - à la semaine de mobilisation, **du 20 au 25 septembre**, dans la profession,
 - à la journée d'actions interprofessionnelle **du 5 octobre**,
 - à la manifestation nationale à Paris **le 25 novembre**, devant l'UIMM.

**Partout, organisons-nous avec la CGT,
élaborons nos revendications,
décidons de l'action pour gagner !
Contactez-nous - rejoignez-nous
Vous souhaitez plus d'informations, vous syndiquer ?**



BULLETIN D'ADHÉSION

Je souhaite prendre contact me syndiquer

Nom Prénom

Adresse

Tél. Entreprise email

A remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise ou à envoyer à la FTM-CGT - Espace Vie syndicale, Case 433, 263 rue de Paris, 93514 Montreuil cedex | Fax : 01.55.82.86.53, mail : vie.syndicale@ftm-cgt.fr